



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Version en date du 15 mai 2024

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après dénommées les « CGV ») ont pour objet de définir les conditions de mise à disposition et d'utilisation des Services de LWS.

Elles forment, avec les Conditions Particulières de Vente (ci-après les dénommées les « CPV ») applicables et l'ensemble des documents auxquels elles font référence, un contrat (ci-après dénommé le « Contrat ») conclu entre LWS - Ligne Web Services SAS société de droit français, représentée par son gérant, au capital de 500.000 euros, dont le siège social est situé 2 rue Jules Ferry 88190 Golbey, et inscrite au RCS de Epinal au numéro 851 993 6830 0016 (ci-après dénommé « LWS » ou le « Site Internet »), et toute personne physique ou morale, consommateur ou professionnel, de droit privé ou de droit public, créant un Compte Client sur le Site Internet de LWS (ci-après dénommé le « Client » ou « Vous ») ; le Client et LWS étant individuellement ou conjointement dénommés la ou les « Partie(s) ».

Les présentes CGV sont applicables de manière générale à toutes les prestations fournies par LWS (ci-après le « Service ») et pour l'ensemble des sites internet exploités par LWS accessibles aux adresses suivantes : « lws.fr », « tophebergement.com », « tophebergement.fr », « hebergeur-discount.com », « a-a-hebergement.com », « mister-hosting.com », « misterhosting.com », « 007hebergement.com », « hebergementwordpress.fr », « 1hebergement.com », à l'exclusion de toutes autres conditions et notamment celles du Client.

La passation de la commande implique votre acceptation pleine et entière aux présentes CGV.

Le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du Service à ses besoins. LWS ne peut être tenue à aucune garantie à cet égard. Le Client déclare avoir reçu de LWS, toutes les informations et tous les conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement en parfaite connaissance de cause.

Les présentes CGV peuvent être modifiées à tout moment par LWS. La dernière version en date des CGV se trouve à l'adresse du site Internet suivie de « /cgv ».

SOMMAIRE :

ARTICLE 1 : COMMANDE DES SERVICES	1
ARTICLE 2 : SERVICES	3
ARTICLE 3 : CONDITIONS D'UTILISATION DES SERVICES	4
ARTICLE 4 : MESURES DE LUTTES CONTRE L'ENVOI DE SPAM DEPUIS LE RÉSEAU LWS	9
ARTICLE 5 : PROTECTION CONTRE LES ATTAQUES DOS ET DDOS	9
ARTICLE 6 : SUPPORT LWS	10
ARTICLE 7 : RESPONSABILITE	11
ARTICLE 8 : CONDITIONS FINANCIERES	13
ARTICLE 9 : DURÉE, RENOUVELLEMENT ET RÉSILIATION DES SERVICES	16
ARTICLE 10 : CONFIDENTIALITE	17
ARTICLE 11 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES	18
ARTICLE 12 : COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE ET LOI APPLICABLE	19
ARTICLE 13 : DÉFINITIONS	20
ARTICLE 14 : CONDITIONS SPÉCIFIQUES AUX CONSOMMATEURS	20

ARTICLE 1 : COMMANDE DES SERVICES

1.1. Compte-Client

Pour pouvoir commander les Services de LWS, le Client doit disposer d'un Compte Client valide. Le Client crée son Compte Client en ligne sur le Site Internet de LWS. Le Client fournit toutes les informations requises (notamment courriel, identité, coordonnées, informations bancaires exactes et à jour, etc.) et s'engage à ce que l'ensemble des informations ainsi fournies soient exactes et mises à jour pendant toute la durée du Contrat. Lorsque le Compte Client est créé et utilisé par une personne agissant au nom et pour le compte du Client, elle déclare et garantit à LWS avoir le pouvoir et la capacité nécessaires pour représenter et engager le Client dans les conditions prévues au Contrat.

Le Client s'engage à informer LWS dans les quarante huit (48) heures de toute modification concernant sa situation, et dans les vingt quatre (24) heures de toute perte éventuelle des mots de passe.

1.2. Vérification et activation du Compte-Client

Avant l'activation du Compte Client ainsi qu'à tout moment en cours de Contrat, LWS se réserve le droit de contrôler l'exactitude des informations communiquées par ou pour le compte du Client, et de demander au Client des documents justificatifs, tels qu'une photocopie de la pièce d'identité du client ou en envoyant un code par SMS demandant une confirmation des informations transmises. LWS se réserve le droit de ne pas activer ou de désactiver le Compte Client en cas d'information incomplète, erronée ou frauduleuse.

LWS accuse réception sans délai au Client, par courrier électronique, du bon de commande et du paiement effectué, et l'informe de la mise en œuvre du Service commandé dans les conditions décrites ci-après.

La mise à disposition du Service intervient après activation du compte client par LWS et dans un délai maximal de sept (7) jours à compter du paiement effectif du bon de commande par le Client. Le paiement effectif est réalisé dès lors que les sommes correspondantes au Service sont créditées sur le compte de LWS. Passé ce délai et à défaut de mise à disposition du Service par LWS sans justification, le Client est en droit de demander l'annulation de la transaction et le remboursement des sommes déjà versées.

1.3. Commandes

A compter de l'activation de son Compte Client par LWS, le Client peut commander des Services. L'accès au compte client permettant au Client de s'identifier auprès de LWS et d'opérer directement diverses opérations (nouvelles demandes d'enregistrement de noms de domaine, interventions techniques sur des noms de domaines déjà enregistrés, gestion du compte d'hébergement, etc.). En fonction des Services, les Commandes peuvent être passées depuis le Site Internet de LWS et/ou directement depuis l'Interface de Gestion du Client, et/ou en utilisant, le cas échéant, les API mises à disposition par LWS. Le Client est seul responsable de la gestion de son Compte Client et des moyens d'authentification (tels qu'identifiants, mots de passe, etc.) qui y sont associés. Toute instruction reçue par LWS et comportant l'identifiant et le mot de passe du Client est réputée passée personnellement par le Client. LWS ne pourra être tenue pour responsable de toute utilisation frauduleuse de ces identifiants. Toute Commande réalisée à partir du Compte du Client est réputée être passée par le Client et vaut acceptation sans réserve, par ce dernier, des Conditions de Service. Les conditions et délais de mise à disposition des Services varient en fonction du Service commandé. Certains Services sont mis à disposition uniquement après réception par LWS du paiement du Client. Il appartient au Client de s'assurer que les conditions de mise à disposition des Services commandés sont conformes à ses besoins.

1.4. Satisfait ou remboursé

Cette garantie dite « satisfait ou remboursé » ne peut être utilisée qu'une seule fois par le Client, quel que soit le type de biens et services souscrits, étant précisé que tous services optionnels souscrits par le Client ou tout enregistrement d'un nom de domaine en sont expressément exclus. Le remboursement sera effectué en déduction faite des services optionnels souscrits, tels que les noms de domaine au prix du renouvellement affiché. Le client peut choisir de conserver le nom de domaine. Le domaine est transférable en application des règles du registre. Le Client peut résilier son contrat durant les trente (30) premiers jours de manière gratuite et sans donner de raison dans le Panneau de Contrôle LWS.

Le Client ne peut bénéficier de la garantie « satisfait ou remboursé » si son contrat engendre un engagement de durée, à moins que les conditions de l'offre le prévoient expressément.

1.5. Transfert des Services Client

Le Client peut choisir de transférer des Services de son Prestataire actuel vers un autre Prestataire.

Le Client est responsable de l'activation du transfert. Tout transfert de nom de domaine chez LWS engage le Client à activer le transfert de son nom de domaine sous un délai de 80 jours après la date de commande. Auquel cas, si l'activation par le Client n'est pas réalisée depuis son espace client, LWS se réserve le droit d'annuler le transfert du nom de domaine sans aucun remboursement du Service engagé par le Client.

ARTICLE 2 : SERVICES

2.1. Conditions de Services applicables

La mise à disposition et l'utilisation des Services sont régies par les présentes Conditions Générales de Services, les Conditions Particulières de Services applicables aux Services concernés, l'Annexe Traitement de données à caractère personnel, toutes autres conditions auxquelles lesdites Conditions Générales et Conditions Particulières font référence, telles que notamment Conditions Produits Tiers et Charte Déontologique de LWS, ainsi que toutes les informations portées à la connaissance du Client lors de la Commande (les « Conditions de Services »). L'utilisation et/ou le téléchargement des Produits Tiers vaut acceptation par le Client des Conditions Produits Tiers conformément aux dispositions de l'Article 3.11. Les Conditions Particulières de Vente et les Conditions Produits Tiers complètent les présentes Conditions Générales de Vente. En cas de contradiction, les Conditions Particulières de Vente ainsi que les présentes Conditions Générales prévalent sur les Conditions Produits Tiers. Toutes les Conditions de Vente en vigueur sont référencées et consultables à partir du Site Internet de LWS ou disponibles sur simple demande auprès du Support LWS.

2.2. Informations relatives aux Services

LWS met à disposition du Client des ressources en ligne sur le Site Internet de LWS permettant au Client de prendre connaissance et de comprendre les caractéristiques des Services proposés. Ces ressources peuvent notamment comprendre

- (a) des informations concernant les différentes fonctionnalités, configurations, options et gammes disponibles, et
- (b) des documentations, guides techniques ou exemples (ou « use case ») d'utilisation des Services permettant une meilleure compréhension et utilisation des Services.

Le Client peut obtenir des informations complémentaires concernant les Services en contactant le Support LWS dans les conditions prévues à l'article « Support LWS » ci-dessous. Lorsque LWS propose des Services conformes à des standards reconnus ou à des réglementations spécifiques applicables à certaines activités, LWS communique son périmètre de responsabilité ainsi que les conditions dans lesquelles LWS se conforme auxdits standards ou réglementations.

2.3. Engagements et obligations de LWS

LWS s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture de Services de qualité, conformément aux usages de la profession et conformément à l'état de l'art, aux caractéristiques, modalités et niveaux de Services prévus au Contrat. LWS s'engage notamment à disposer d'une équipe compétente en charge de l'assistance du Client et de la gestion des Incidents (le « Support LWS »), et à assurer la disponibilité et la sécurité des Services suivant les modalités et niveaux de performance prévus aux Conditions de Vente applicables. Dans tous les cas, et sous réserve de stipulation contraire, LWS ne répond vis-à-vis du Client que d'une obligation de moyens.

2.4. Sous-traitance

Sous réserve des conditions prévues à l'Annexe Traitement de données à caractère personnel, LWS est autorisée à sous-traiter tout ou partie des Services mis à sa charge dans le cadre du présent Contrat. LWS peut librement avoir recours, dans le cadre de l'exécution du présent Contrat, à des Tiers Fournisseurs, sans avoir à en informer le Client ou à solliciter son accord préalable. Toutefois, sauf disposition contraire des Conditions Particulières en vigueur ou accord spécifique du Client, aucune prestation impliquant un accès aux Contenus stockés par le Client dans le cadre des Services n'est sous-traitée en dehors du Groupe LWS. LWS demeure en tout état de cause responsable des sous-traitants qu'elle fait intervenir dans le cadre de l'exécution du Contrat.

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'UTILISATION DES SERVICES

3.1. Respect des Conditions de Services

Le Client s'engage à commander et à utiliser les Services conformément aux Conditions de vente en vigueur. Les Services doivent être utilisés en bonne intelligence. Le Client s'engage notamment à prendre connaissance et à se conformer aux présentes Conditions Générales de Vente, aux Conditions Particulières de Vente et aux Conditions Produits Tiers applicables, ainsi qu'à toutes informations communiquées au Client au moment de la Commande. Lorsqu'il utilise les Services pour le compte de tiers, ou autorise des tiers à utiliser les Services, le Client s'engage, avant toute utilisation du ou des Service(s) par lesdits tiers, à leur communiquer et faire valider les conditions en vigueur et garantit LWS du respect desdites conditions. LWS se réserve le droit de contrôler le respect des Conditions d'utilisation des services.



3.2. Choix des Services

Avant de commander et d'utiliser des Services, le Client s'engage à prendre connaissance de toutes les Conditions de Vente en vigueur (notamment les Conditions Particulières et Conditions Produits Tiers) et à étudier l'ensemble des documentations, configurations, options et gammes de services disponibles afin de sélectionner des Services et caractéristiques adaptés à ses besoins et à ceux des tiers par ou pour le compte desquels les Services sont utilisés. Le Client s'assure notamment que les Services sont adaptés aux exigences légales et réglementaires applicables aux activités réalisées dans le cadre de l'utilisation des Services. Pour obtenir des informations concernant les Services, le Client peut contacter le Support LWS dans les conditions prévues à l'article « Support LWS » ci-dessous. Les conditions et caractéristiques des Services évoluent régulièrement. Il appartient au Client de prêter attention à ces évolutions notamment dans le cadre de chaque nouvelle Commande.

3.3. Connexion

Pour utiliser les Services, le Client doit disposer, à ses frais et sous sa responsabilité, d'une connexion à distance (telle qu'Internet ou réseau privé). Le Client est informé que le réseau Internet présente des aléas techniques et des risques de sécurité extérieurs aux moyens techniques mis en œuvre par LWS dans le cadre des Services. LWS n'est pas responsable des défaillances des fournisseurs d'accès Internet ou autres opérateurs de réseaux de transport de données tiers (notamment défaut de fiabilité des lignes de connexion, fluctuation de la bande passante, interruptions, etc.), y compris des conséquences de telles défaillances, notamment lorsqu'elles entraînent une indisponibilité et/ou une discontinuité des Services.

3.4. Moyens d'authentification

L'accès au compte client est réalisé grâce à un identifiant et à un code confidentiel (mot de passe) permettant au Client de s'identifier auprès de LWS et d'opérer directement diverses opérations (nouvelles demandes d'enregistrement de noms de domaine, interventions techniques sur des noms de domaines déjà enregistrés, gestion du compte d'hébergement, etc.). Le Client est responsable de la gestion et de la confidentialité de ses moyens d'authentification, nécessaires pour se connecter et utiliser les Services. Le Client s'assure notamment que les Utilisateurs ont connaissance et respectent les règles de l'art permettant de préserver la confidentialité de leurs moyens d'authentification. Le Client supporte seul les dommages et les conséquences du défaut de fonctionnement du service pouvant résulter de la perte, la divulgation, ou l'utilisation frauduleuse ou illicite des moyens d'authentification fournis aux Utilisateurs, la responsabilité de LWS ne pouvant en aucun cas être engagée à ce titre. Toute instruction reçue par LWS et comportant l'identifiant et le mot de passe du Client est réputée passée personnellement par le Client. LWS ne pourra être tenue pour responsable de toute utilisation frauduleuse de ces identifiants.

Le Client s'engage à informer LWS sans délai, de toute perte ou divulgation éventuelle des moyens d'authentification, et à procéder immédiatement au renouvellement desdits moyens d'authentification.

Le Client est tenu de rembourser à LWS les frais réclamés par le « Registrar » (instance de régulation des noms de domaine) pour la modification de ses données personnelles.

3.5. Contenus

Sous réserve des éléments mis à disposition par LWS, LWS n'intervient pas dans la gestion des Contenus et s'interdit d'accéder auxdits Contenus à d'autres fins que pour les besoins de l'exécution des Services. LWS n'effectue notamment aucune opération de contrôle, de validation ou de mise à jour desdits Contenus.

A) Le Client est seul responsable de ses données. Il appartient en conséquence au Client de prendre toutes mesures nécessaires à la sauvegarde de ses Contenus afin de se prémunir contre les risques de perte ou de détérioration, quelle qu'en soit la cause. Il est donc fortement conseillé au Client de réaliser lui-même une sauvegarde intégrale de ses données régulièrement, ailleurs que sur les serveurs de LWS. Entre autres, il est recommandé au Client de réaliser une sauvegarde lorsqu'il procède à des modifications, avant l'installation de hardware ou des programmes fournis par LWS. Il appartient en conséquence au Client de prendre toutes mesures nécessaires à la sauvegarde de ses données en cas de perte, ou de détérioration des données confiées, quelle qu'en soit la cause, y compris toute cause non expressément visée par les présentes. Dans tous les cas, LWS ne pourra être tenu responsable de la perte de données totale ou partielle du Client, ni de perte d'exploitation, ni de quoi que ce soit par le Client. A titre de préjudice, seules les sommes du mois en cours à la hauteur de ce que le client a engagé auprès de LWS seront remboursées.

LWS réalise des sauvegardes. Le système est un système de sauvegarde cent pour cent (100%) automatique, sans aucune garantie à cent pour cent (100%) que l'intégralité des données soient sauvegardées, ni même que la sauvegarde ait fonctionné. LWS met en œuvre tous les moyens possibles afin de faire des sauvegardes mais LWS ne pourra en aucun cas garantir la restauration des données.

Le Client est toujours tenu de tester tout outil ou programme fourni pour en vérifier sa conformité, l'absence de vices et sa compatibilité avec son environnement avant de passer à son utilisation effective. Ces obligations sont aussi applicables aux programmes qui seront livrés au Client dans le cadre de la garantie et de la maintenance de LWS. Le Client reconnaît expressément être informé du fait que même des modifications mineures des programmes peuvent rendre inutilisable tout le système.

B) Les Contenus doivent être licites et être utilisés conformément aux règles de l'art et aux lois et réglementations en vigueur. Le Client reconnaît qu'il exploite les Services sous sa propre et seule responsabilité. Il affirme qu'il n'utilisera pas les Services à des fins de violation des lois et règlements en vigueur. Toute utilisation de Contenus illicites (par exemple diffusion, publication, stockage ou transmission de Contenus à caractère pédopornographique, de Contenus faisant l'apologie ou incitant à la commission de crimes contre l'humanité, d'actes de terrorisme, de pédophilie, d'antisémitisme, de racisme ou autres, ou encore de Contenus incitant à la haine à l'égard de personnes à raison de leur sexe, de leur religion, de leur orientation ou identité sexuelle ou de leur handicap) ou utilisation illicite ou abusive de Contenus (par exemple utilisation frauduleuse de contenus ou utilisation de Contenus faite en violation de droits appartenant à des tiers tels que droits de la personnalité, droits d'auteur, brevets ou marques ou autres droits de propriété intellectuelle) dans le cadre des Services est prohibée et peut donner lieu, à discrétion de LWS, à la suspension immédiate de tout ou partie des Services fournis en exécution du Contrat, à la désactivation du Compte du Client et/ou à la résiliation du Contrat aux torts du Client, sans préjudice des poursuites et demandes d'indemnisation que LWS se réserve le droit d'effectuer.

C) Le Client s'engage à ne pas héberger, proposer ou diffuser illégalement des œuvres, objets, fichiers ou données protégés au titre du droit d'auteur ou des droits voisins. La mise en service de serveurs dits de « peer-to-peer » ou de plates-formes de téléchargement, la diffusion en flux continu (« streaming ») ou tout autre acte par lequel des œuvres, objets, fichiers ou données protégés au titre du droit d'auteur ou des droits voisins pourraient être mis à disposition de tiers et partagés de manière illicite est également interdit. L'implémentation et la mise à disposition de liens hypertextes menant vers des sites proposant du téléchargement « peer-to-peer », des services de téléchargement ou de diffusion en flux continu (« streaming ») ou tout autre acte par lequel des œuvres, objets, fichiers ou données protégés au titre du droit d'auteur ou des droits voisins pourraient être mis à disposition de tiers et partagés de manière illicite sont également interdits. En cas de non-respect par le Client des obligations mises à sa charge au titre du présent paragraphe, LWS se réserve le droit de bloquer l'accès à l'espace Web ou de déconnecter le serveur du réseau, de suspendre ses services sans autre notification et si nécessaire de résilier ledit contrat.

3.6. Respect des lois, réglementations et règles déontologiques - Activités interdites

Les Services doivent être utilisés de manière raisonnable, conformément à la Charte Déontologique en vigueur accessible sur le Site Internet de LWS, et dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Le Client s'engage à être vigilant quant à toute évolution ou modification de ladite Charte Déontologique communiquée par LWS. Sont notamment interdites, sans que cette liste présente un caractère exhaustif,

(a) Les utilisations abusives ou frauduleuses des Services et ressources mises à disposition du Client, notamment les utilisations de nature à mettre en péril la stabilité et la sécurité des systèmes de LWS ou pouvant entraîner une dégradation de la performance des Services fournis aux autres clients de LWS.

(b) L'espace web du Client doit être utilisé uniquement pour l'exploitation d'un site web classique. L'utilisation de l'espace web pour des sauvegardes en ligne, en tant que fichier de stockage / mémoire de masse ou pour fournir des téléchargements de masse est interdite. Le Client s'engage à éviter que la conception et la consultation de son site Internet entraîne une charge exceptionnelle des serveurs, par exemple par des scripts CGI, qui nécessitent une capacité de calcul important ou qui nécessitent un espace de mémoire important. LWS est autorisée à supprimer unilatéralement des pages Web non-conformes à ces exigences. LWS avertira dans les plus brefs délais le Client de l'application d'une telle décision.

(c) Les activités d'intrusion ou de tentative d'intrusion à partir des Services (à titre non-exhaustif : les scans de ports, le sniffing, le spoofing, et plus généralement les attaques sortantes à partir des ressources mises à disposition par LWS) à l'exception des Tests d'intrusion spécifiquement autorisés par LWS dans le cadre des présentes,

(d) Toute utilisation ou tentative d'utilisation du SPAM ou de toute autre technique assimilable à du « spamming », et

(e) Les utilisations de Contenus illicites ou prohibés telles que prévues au paragraphe 3.5 « Contenus » ci-dessus. Aux fins de clarification, le minage de crypto-monnaie, les attaques informatiques par déni de service, l'envoi de courrier frauduleux ou massif (SPAM), ou toute autre activité visant, ou ayant pour effet, de perturber, endommager, ou de limiter les fonctionnalités de tout ou partie des Services est strictement interdite.

3.7. Suspension de Services

LWS se réserve le droit de suspendre tout ou partie des Services, dans l'hypothèse

(a) D'un risque avéré pour la stabilité et/ou la sécurité des systèmes et environnements de LWS, des Services et/ou des données du Client,

(b) D'une maintenance planifiée, d'une intervention technique, afin d'améliorer son fonctionnement ou pour toute opération de maintenance. Ces interventions ne sont pas incluses dans le taux de disponibilité affiché sur le Site Internet,

(c) D'informations fausses, inexactes ou non actualisées dans le compte Client,

(d) D'une demande émanant d'une autorité administrative ou judiciaire compétente,

(e) D'une notification d'un tiers au sens de l'article 6 de la Loi pour la Confiance dans l'Économie Numérique (« LCEN »)

ou

(f) Du non-respect de tout ou partie des conditions d'utilisation des Services prévues au Contrat.

Une telle suspension peut intervenir immédiatement et sans préavis en cas d'urgence ou de nécessité, et notamment dans les hypothèses décrites aux points (a), (d) et (e) ci-dessus, ainsi qu'en cas d'utilisation illicite ou frauduleuse des Services, ou d'utilisation faite en violation des droits d'un tiers, et plus généralement, de toute utilisation sur la base de laquelle la responsabilité de LWS serait mise en cause. Dans la mesure du possible, et sous réserve des cas de réquisitions judiciaires et administratives et de non-respect des présentes conditions d'utilisation des Services, LWS veille à limiter l'impact de la suspension sur le fonctionnement normal des Services. Le Client reconnaît par les présentes que les fluctuations de la bande passante et les aléas du réseau Internet sont des éléments techniques imprévisibles pouvant entraîner une discontinuité dans les prestations offertes par LWS, sans qu'ils puissent donner lieu à remboursement ou indemnité à son profit. Les suspensions susvisées ne déchargent aucunement le Client de son obligation de payer l'intégralité des montants dus à LWS au titre du Contrat, sans préjudice de la possibilité, pour le Client, d'engager la responsabilité de LWS dans les conditions prévues à l'article « Responsabilité » ci-dessous dans l'hypothèse où de telles suspensions résultent d'un manquement de LWS à l'exécution de ses obligations. Le Client peut consulter les maintenances planifiées sur l'interface prévue à cet effet. Dans l'hypothèse où elles résultent d'un manquement du Client à ses obligations, les suspensions susvisées interviennent sans préjudice du droit pour LWS de résilier le Contrat dans les conditions prévues à l'article « Résiliation pour manquement » ci-après et de demander réparation du préjudice subi. Sous réserve des cas de résiliation ou de non-renouvellement des Services, les suspensions de Services n'entraînent pas la suppression des données du Client. Sauf si elles résultent exclusivement d'un manquement de LWS à l'exécution de ses obligations, les suspensions susvisées ne peuvent être considérées comme du temps d'indisponibilité de Services dans le cadre de la mise en œuvre des engagements de Services prévus au Contrat.

3.8. Évolution des Services

LWS peut à tout moment et de plein droit modifier les Services, notamment ajouter, modifier ou supprimer des gammes, options ou fonctionnalités et faire évoluer leurs performances. Les Services sont décrits en ligne sur le Site Internet de LWS. Il appartient au Client d'être vigilant concernant les évolutions de Services, qui sont applicables immédiatement dans le cadre de toutes nouvelles Commandes. Concernant ses Services en cours d'utilisation, le Client est informé par courrier électronique et via son Interface de Gestion de toute évolution substantielle de nature à dégrader lesdits Services, au moins trente (30) jours calendaires avant la mise en œuvre de l'évolution. Toutefois, les modifications de Produits Tiers et cas d'urgence (tels que risque de sécurité ou mise en conformité légale ou réglementaire) peuvent entraîner des modifications immédiates de Services. Sous réserve de l'article « Conditions spécifiques aux Consommateurs », en cas d'évolution dégradant un Service en cours d'utilisation (retrait de fonctionnalité, diminution de performance, etc.), le Client peut résilier ledit Service par courrier recommandé avec accusé de réception ou via le formulaire prévu à cet effet dans son Interface de Gestion, dans un délai de trente (30) jours à compter de la mise en œuvre de l'évolution.

3.9. Propriété intellectuelle. Droits d'utilisation

Tous les éléments (logiciels, Infrastructures, documentations, etc.) mis à la disposition du Client par LWS dans le cadre des Services et de l'exécution du Contrat restent la propriété exclusive de LWS ou des tiers lui ayant concédé le droit de les utiliser. LWS concède au Client le droit d'utiliser lesdits éléments mis à sa disposition, à titre non-exclusif, uniquement dans le cadre de l'utilisation des Services et dans la limite des dispositions contractuelles applicables et pendant la durée du présent Contrat. Sous réserve des éléments susvisés, mis à disposition du Client par LWS dans le cadre des Services, le Client demeure seul responsable d'acquiescer l'ensemble des autorisations et droits d'utilisation des éléments et Contenus (tels que données, logiciels, applications, systèmes, sites web, etc.) qu'il utilise et qu'il exploite dans le cadre des Services. Le Client et les Utilisateurs demeurent propriétaires de leurs Contenus, LWS s'interdisant de les utiliser à d'autres fins que celles prévues au Contrat. Sous réserve des dispositions légales d'ordre public en vigueur, le Client n'est pas autorisé à décompiler les logiciels, codes et algorithmes utilisés dans le cadre des Services, notamment à des fins de rétro-ingénierie.

3.10. Export Control

Si le Client utilise les Services ou autorise des tiers à utiliser les Services depuis une zone géographique située en dehors du pays dans lequel sont localisés lesdits Centres de données, il lui appartient de vérifier que cette utilisation n'est soumise à aucune restriction en vertu de la législation ou réglementation applicable, et notamment eu égard au règlement CE n°428/2009 du Conseil du 5 mai 2009 dans sa version en vigueur à la date des présentes, instituant un régime communautaire de contrôle des exportations, des transferts, du courtage et du transit de biens à double usage, ainsi qu'aux réglementations des Etats-Unis d'Amérique, telles que EAR (Export Administration Regulations) et ITAR (International Traffic In Arms Regulations).

LWS se réserve le droit de refuser les commandes passées (a) depuis des pays soumis à des restrictions commerciales ou autres sanctions, ou (b) par des nationaux desdits pays ou personnes soumises à sanctions. Dans ce cadre, LWS peut réaliser des vérifications sur le Client, notamment en termes de solvabilité et/ou de présence sur les Listes de

Sanctions telles que, par exemple, la liste unique de gels de la Direction générale du Trésor. A la suite de ces vérifications, LWS se réserve le droit de résilier, de plein droit et automatiquement, immédiatement le Contrat et ce, sans avoir à en justifier les motifs.

3.11. Produits Tiers

Sous réserve des engagements spécifiques pouvant être pris dans le cadre des Conditions Particulières de Vente applicables,

(a) LWS n'est pas responsable des Produits Tiers mis à disposition dans le cadre des Services, lesquels peuvent notamment comporter des erreurs techniques, failles de sécurité, incompatibilités ou instabilités et ne donne aucune garantie sur les Produits Tiers mis à disposition dans le cadre des Services (y compris toutes informations et éléments qui y sont associés tels que logiciels, systèmes, applications, etc.) et

(b) Le Client n'est autorisé à utiliser les Produits Tiers mis à sa disposition par LWS que dans le cadre des Services, à l'exclusion notamment de toute possibilité de décompiler, d'accéder aux sources, de réinstaller sur d'autres infrastructures les Produits Tiers logiciels ou systèmes mis à sa disposition. Le Client utilise les Produits Tiers sous son entière responsabilité, dans le respect des dispositions du Contrat, et s'assure notamment qu'ils sont adaptés à ses besoins et aux finalités pour lesquelles ils sont utilisés.

3.12. Continuité et réversibilité des Services

Sauf disposition contraire des Conditions Particulières applicables, l'arrêt des Services, quelle qu'en soit la cause (notamment résiliation du Contrat, non-renouvellement, arrêt de Services par le Client, non-respect des dispositions du Contrat, etc.), de même que certaines opérations de mise à jour et de réinstallation des Services, entraînent la suppression automatique et irréversible de l'intégralité des Contenus (notamment les informations, données, fichiers, systèmes, applications, sites internet et autres éléments) reproduits, stockés, hébergés, collectés, transmis, diffusés, publiés, et plus généralement utilisés et/ou exploités par le Client dans le cadre des Services, y compris leurs sauvegardes éventuelles. Avant la date d'expiration des Services, de même qu'avant de procéder à des opérations de suppression, de mise à jour ou de réinstallation de Services, il appartient au Client d'effectuer, sous sa seule responsabilité, toute opération (telle que sauvegarde, transfert vers solution tiers, Snapshot, etc.) nécessaire à la conservation de ses Contenus. A la demande du Client, et sous réserve des stipulations de l'article « Confidentialité » ci-dessous, LWS lui communique toute information technique relative aux Services de nature à faciliter les opérations de réversibilité et de récupération de ses Contenus. Ces prestations d'assistance peuvent donner lieu à facturation supplémentaire au temps passé, sur la base des conditions financières disponibles sur le Site Internet de LWS ou sur simple demande auprès du Support LWS. Toutefois, LWS ne procède à aucune opération de restitution et de migration des Contenus du Client, lesquelles restent à la charge exclusive de ce dernier. Sous réserve des données que LWS se doit de conserver conformément à la réglementation en vigueur, des données visées à l'Annexe Traitement de données à caractère personnel, et des données nécessaires à la défense de ses droits, LWS s'engage, suite à l'arrêt des Services, et sauf accord contraire entre les Parties ou disposition spécifique des Conditions Particulières applicables, à ne conserver aucune copie des données du Client.

3.13. Tests d'intrusions

Le Client est autorisé à réaliser par lui-même, ou par un tiers auditeur de son choix dûment mandaté, des opérations de tests d'intrusions sur les Services (ci-après « Tests d'intrusions»). La réalisation de ces opérations ne nécessite pas de notifier LWS. Ces opérations de tests d'intrusions doivent être réalisées conformément à la réglementation en vigueur. Le Client doit obtenir l'autorisation des Utilisateurs et des ayant-droits du périmètre ciblé par le test. Les conditions dans lesquelles le Client confie au tiers auditeur la réalisation des Tests d'intrusions font l'objet d'un contrat séparé conclu entre le Client et l'auditeur, et comprennent l'ensemble des conditions du présent article. A ce titre, le Client garantit à LWS que toutes les conditions de réalisation des Tests d'intrusions stipulées dans le cadre des présentes seront respectées, y compris par l'auditeur qui intervient sous l'entière responsabilité du Client.

Les Tests d'intrusions ne devront en aucun cas

- (a) Viser d'autres éléments cibles et Infrastructures LWS que ceux utilisés exclusivement par le Client (notamment les infrastructures, réseaux et services mutualisés de LWS),
- (b) Perturber le bon fonctionnement des Services, ainsi que des infrastructures et des réseaux de LWS et/ou
- (c) Avoir un quelconque impact sur les Services, ressources, réseaux et infrastructures fournis par LWS à d'autres clients.

Toute tentative d'intrusion dans des environnements ou systèmes utilisés par d'autres clients de LWS est expressément prohibée.

Le Client est seul responsable de toutes les conséquences pouvant résulter de la réalisation des Tests d'intrusions, y compris lorsqu'ils sont réalisés par un tiers auditeur. Il appartient notamment au Client de procéder ou de faire procéder au préalable, et sous son entière responsabilité, à toutes les sauvegardes nécessaires pour permettre, en cas d'incident



survenant lors de la réalisation des Tests d'intrusions, de restaurer et d'être en mesure de continuer à utiliser les éléments cibles des Tests d'intrusions (systèmes, applications, données, etc.).

Le Client est informé que si dans le cadre des Services, des mécanismes de protection, tels que des systèmes de lutte contre l'envoi de courriers frauduleux ou massifs (SPAM) ou contre les attaques informatiques par déni de service (DOS ou DDOS), ont été mis en place, ces mécanismes ne seront pas désactivés dans le cadre de la réalisation des Tests d'intrusions, et pourront dès lors entraîner une indisponibilité des Services. Le Client prend en charge l'information de toute personne susceptible d'être impactée par une telle indisponibilité.

A l'issue des Tests d'intrusions, un rapport d'audit écrit est établi. Le rapport d'audit est communiqué à LWS à première demande ou dès lors que cela a un intérêt pour LWS (notamment cas de faille ou vulnérabilité des Services ou Infrastructures de LWS, ou pouvant impacter d'autres clients de LWS). Le rapport d'audit, son contenu, et plus généralement toutes les informations divulguées ou recueillies dans le cadre de l'audit et concernant, directement ou indirectement, LWS, sont considérés comme strictement confidentielles, et ne peuvent sous aucun prétexte être publiés ou divulgués à des tiers sans accord préalable et écrit de LWS.

En cas de non-respect par le Client et/ou par le tiers auditeur de tout ou partie des conditions du présent article, LWS se réserve le droit de suspendre immédiatement les accès à ses Services, sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels LWS pourrait prétendre.

ARTICLE 4 : MESURES DE LUTTES CONTRE L'ENVOI DE SPAM DEPUIS LE RÉSEAU LWS

4.1. Boite email

Le Client est responsable de la gestion régulière de sa boite email sur son compte LWS. Il est obligatoire de relever les emails au moins tous les quatre vingt dix (90) jours, pour éviter la désactivation de la boite email. En cas de non-respect de cette obligation, la réception des emails sera désactivée sur la boite mail concernée, ce qui signifie qu'elle ne pourra plus recevoir de nouveaux emails. Cependant, les emails reçus avant la désactivation seront conservés et la boite email conserve la possibilité d'envoyer des emails. La réactivation de la boite email se fait instantanément dès que le Client se connecte à celle-ci.

Si le stockage maximal de la boite email autorisé par le tarif applicable est dépassé, LWS se réserve le droit de renvoyer les messages personnels destinés au Client à l'expéditeur.

Le Client est averti sur l'adresse de contact de sa fiche client sept (7) jours avant la suspension afin d'y remédier.

4.2. Mesures de vérification du trafic

LWS met en place un système de mesures techniques destiné à lutter contre les envois de courriels frauduleux ainsi que la pratique du SPAM émis depuis ses infrastructures. A cette fin, LWS procède à une mesure de vérification du trafic émis depuis le Service utilisé par le Client à destination du port vingt-cinq (25) (serveur SMTP) sur internet. Cette opération consiste à vérifier le trafic par le biais d'outils automatiques. Les envois ne sont ni filtrés ni interceptés mais vérifiés avec un décalage temporel de quelques secondes. Ces opérations sont faites en parallèle et en aucun cas de manière frontale entre le serveur et le réseau internet. De même, aucune opération n'est effectuée sur les courriels émis : LWS ne procède pas au marquage (Tag) des courriels, et ne modifie d'aucune manière les courriels envoyés par le Client. Aucune information n'est stockée par LWS lors de ces opérations en dehors de données statistiques. Cette opération est effectuée de manière régulière et totalement automatique. Aucune intervention humaine n'est réalisée lors de la vérification du trafic vers le port 25 (port SMTP).

4.3. Blocage de courriels émis identifiés comme spam

LWS se réserve le droit dans certaines circonstances de bloquer l'émission de courriels. Dans l'hypothèse d'envois depuis le serveur du Client de courriels identifiés comme SPAM ou frauduleux, LWS en informe le Client par courriel et procède au blocage du port SMTP du Serveur.

4.4. Modalités de déblocage

Le Client peut demander le déblocage du port SMTP par l'intermédiaire de son Interface de gestion. Tout nouveau courriel identifié comme SPAM entraînera un nouveau blocage du port SMTP pour une durée plus importante. A compter du troisième blocage, LWS se réserve la possibilité de refuser toute nouvelle demande de déblocage du port SMTP.

4.5. Données

LWS ne conserve aucune copie des courriels émis depuis le port SMTP du Service même lorsqu'ils sont identifiés comme SPAM.

ARTICLE 5 : PROTECTION CONTRE LES ATTAQUES DOS ET DDOS

5.1. Mesures de protection

LWS met en place une protection contre les attaques informatiques de type DOS et DDOS (Attaques par déni de service) et sous réserve qu'elles soient effectuées de manière massive. Cette fonctionnalité vise à permettre le maintien en fonctionnement du Service du Client pendant toute la durée de l'attaque. Cette fonctionnalité consiste à vérifier le trafic à destination du Service du Client et provenant de l'extérieur du réseau LWS. Le trafic qualifié d'illégitime est alors rejeté en amont de l'infrastructure du Client, permettant ainsi aux utilisateurs légitimes de pouvoir accéder aux applications proposées par le Client malgré l'attaque informatique.

5.2. Étendue de la protection

Ces mesures de protection ne peuvent pas intervenir pour les attaques informatiques telles qu'injection SQL, Bruteforce, exploitation de failles de sécurité etc. En raison de la très grande complexité du Service de protection, LWS n'est soumise qu'à une obligation de moyens, il est possible que l'attaque ne soit pas détectée par les outils mis en place, et que les outils mis en place ne permettent pas le maintien en fonctionnement du Service. En fonction de la nature de l'attaque et de sa complexité, LWS procédera à différents niveaux de protection du trafic afin de préserver son infrastructure et le Service du Client.

5.3. Détection de l'attaque

La protection contre les attaques DOS et DDOS n'est activée qu'à compter de la détection de l'attaque par les outils de LWS. Par conséquent jusqu'à l'activation de la protection contre les attaques DOS et DDOS, le Service supporte l'attaque de manière frontale ce qui peut entraîner son indisponibilité. La protection contre les attaques DOS et DDOS est activée pour une durée indéterminée et automatiquement désactivée dès lors que LWS n'identifie plus d'activité malveillante ou trafic illégitime à destination du Service du Client. Pendant toute la durée de l'activation de la protection contre les attaques DOS et DDOS, LWS ne peut garantir l'accessibilité des applications du Client mais s'efforcera de limiter l'impact de cette attaque sur le Service du Client et sur l'Infrastructure de LWS. Si malgré l'activation de la protection contre les attaques DOS et DDOS, l'attaque informatique est de nature à porter atteinte à l'intégrité des infrastructures LWS ou aux autres clients LWS, LWS renforcera les mesures de protection ce qui peut entraîner une dégradation du Service du Client ou impacter sa disponibilité. Enfin, il est possible qu'une partie du trafic généré par l'attaque informatique puisse ne pas être détectée par les équipements de LWS et atteindre le Service du Client.

5.4. Configuration du Service du Client

L'efficacité de la protection contre les attaques DOS et DDOS dépend également de la configuration du Service du Client, à ce titre il appartient au Client de vérifier qu'il dispose de compétences nécessaires pour en assurer la bonne administration. Pour rappel, la protection contre les attaques DOS et DDOS ne dispense en aucun cas le Client de procéder à la sécurisation de son Service, de mettre en place des outils de sécurité (pare-feu...), de procéder régulièrement à la mise à jour de son système, sauvegarde de ses données, ou encore de veiller à la sécurité de ses programmes informatiques (scripts, codes etc.).

ARTICLE 6 : SUPPORT LWS

6.1. Equipe Support LWS

L'équipe Support LWS est en charge de gérer les Incidents rencontrés dans le cadre des Services et de fournir au Client, sur simple demande, des informations concernant les conditions et caractéristiques des Services. Sous réserve des autres niveaux de Support disponibles visés ci-dessus, le Support LWS est fourni en français uniquement, et les prestations d'information concernant les Services sont fournies en heures ouvrées uniquement. Le fonctionnement des Infrastructures fait l'objet d'une surveillance en 365/24/7. Afin d'assurer la continuité de la gestion des Incidents, LWS se réserve la possibilité de sous-traiter une partie du Support dans les conditions prévues à l'article « Soustraitance » des présentes.

6.2. Recours au Support LWS

Le Client peut contacter le Support LWS par courriel, par un formulaire spécifique disponible dans l'Interface de gestion ou par téléphone au 0177623003. Toutefois, durant les heures non ouvrées, le Support LWS ne peut être contacté que par Live Tchat, courriel ou via l'Interface de Gestion pour résolution des Incidents. Chaque demande ou déclaration d'Incident donne lieu à l'enregistrement, par LWS, d'un ticket (ou « Ticket Incident »). Le Client est informé par courrier électronique de la création du Ticket Incident et du numéro correspondant. Le Client accède au statut et à l'historique de ses demandes et déclarations d'Incidents sur son Interface de Gestion. Le Client s'engage à ne pas recourir

abusivement au Support LWS. Avant de recourir au Support LWS, le Client doit notamment recourir aux ressources et informations disponibles sur le Site Internet de LWS (guide utilisateurs, use case, documentation produit, etc.) et dans son Interface de Gestion (reporting, monitoring, etc.). Le Client s'interdit de

- (i) Contacter le Support LWS pour des services ou produits qu'il n'aurait pas contractés directement auprès de LWS, ou
- (ii) Mettre en relation les équipes du Support LWS avec ses propres clients ou tout autre tiers au Contrat.

LWS se réserve le droit de refuser de prendre en charge les demandes ne respectant pas les présentes conditions. Le Client s'engage à adopter une conduite adéquate, cordiale et respectueuse, dans ses relations avec le Support LWS. LWS se réserve le droit de ne plus répondre aux demandes du Client et de résilier immédiatement le Contrat en cas de comportement injurieux, outrancier ou dégradant. En outre, de tels comportements pourront faire l'objet de poursuites envers et contre le Client, LWS pouvant, dans ce cadre, recourir à tous moyens de preuve qu'elle jugerait utiles et adaptés (extraits de communications avec le Client, captures d'écran, courriels, enregistrements de télécommunications...). Sous réserve des autres niveaux de Support disponibles visés ci-dessus, le Support LWS est inclus dans le prix des Services.

6.3. Gestion des Incidents

En cas de dysfonctionnement des Services, le Client effectue en premier lieu les tests techniques préconisés sur le Site Internet de LWS. Si ces tests ne permettent pas de résoudre l'Incident, le Client déclare celui-ci au Support LWS dans les conditions décrites ci-dessus, en communiquant le maximum d'informations pour permettre la bonne réalisation du diagnostic. En cas de déclaration d'Incident, le Support LWS procède aux investigations nécessaires afin d'identifier la cause du dysfonctionnement rencontré et établir un diagnostic. Le Client s'engage à rester en permanence disponible afin de pouvoir collaborer avec LWS au diagnostic et à la résolution de l'Incident, notamment en lui fournissant toute information complémentaire, et en procédant à tous les tests et vérifications nécessaires. Dans le cadre de la gestion des Incidents, LWS est expressément autorisé par le Client à se connecter aux Services du Client, tant au niveau matériel que logiciel, et à effectuer toute opération nécessaire à l'élaboration du diagnostic. Cette connexion peut nécessiter une intervention du Client sur son Service. LWS s'engage à tenir le Client informé de l'état d'avancement des opérations. Si LWS constate que ses Services sont disponibles et en bon état de fonctionnement, que l'existence de l'Incident ne peut être confirmée ou que l'Incident ne relève pas de la responsabilité de LWS, LWS en informe le Client. En ce cas, le temps passé par LWS pour réaliser le diagnostic et assister le Client peut être facturé à titre de prestations complémentaires sur une base forfaitaire au tarif consultable sur le Site Internet de LWS et rappelé lors de la déclaration d'Incident. LWS se réserve le droit de refuser toute intervention si elle constate lors de ses recherches que le Client utilise le Service en violation du Contrat ou des lois ou règlements en vigueur. S'il apparaît que l'Incident relève de sa responsabilité, LWS finalise le diagnostic et travaille au rétablissement de la disponibilité des Services impactés. En ce cas, l'intervention de LWS ne donne lieu à aucune facturation complémentaire. Le diagnostic est établi par LWS par tous moyens, et notamment sur la base des échanges intervenus entre les Parties et des données du système d'information de LWS (telles que données de connexion), lesquels, de convention expresse, sont recevables. Sous réserve des Conditions Particulières applicables et des autres niveaux de Support, LWS ne donne aucune garantie de temps d'intervention et de résolution des Incidents dans le cadre du Support LWS.

6.4. Autres niveaux de Support

En complément du Support LWS décrit ci-dessus, LWS propose d'autres niveaux de Support permettant au Client de bénéficier de prestations et niveaux d'engagement supplémentaires. Ces niveaux de Support sont décrits dans les Conditions Particulières et documentations correspondantes, disponibles sur le Site Internet de LWS ou sur demande auprès du Support LWS.

LWS met à la disposition du Client un support technique de Niveau 1 accessible depuis son espace client, par téléphone aux numéros de téléphone renseignés sur le Site Internet ou LiveTchat. Le Client dispose également de la faculté de souscrire à des prestations de support techniques payantes, de Niveau 2 ou de Niveau 3.

Niveau 1 - Assistance : LWS s'engage à informer le Client du déroulement de sa commande. LWS s'engage à vérifier le bon fonctionnement des caractéristiques du Service. LWS s'engage à remédier aux dysfonctionnements relevant de sa responsabilité exclusive. LWS propose des ressources documentaires disponibles directement depuis son espace client. LWS met également à disposition du Client un système de tickets. Un (1) ticket équivaut à un (1) dysfonctionnement par mois calendaire que LWS devra résoudre dans les meilleurs délais.

Niveau 2 - Astreinte : LWS met à la disposition du Client une option Astreinte payante de quinze (15) minutes et jusqu'à plusieurs heures dans laquelle LWS s'engage à rappeler le client au plus vite, selon les jours ouvrables, hors jours fériés pour résoudre le problème dans la limite des compétences de LWS. Le prix de l'option « Astreinte » figure dans les conditions tarifaires de LWS.

Niveau 3 - Téléassistance : LWS met à la disposition du Client une option Téléassistance payante de quinze (15) minutes et jusqu'à plusieurs heures dans laquelle LWS s'engage à rappeler le client au plus vite, selon les jours ouvrables, hors jours fériés, afin d'intervenir sur son poste pour résoudre le problème dans la limite des compétences de LWS. Le prix de l'option « Téléassistance » figure dans les conditions tarifaires de LWS.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITE

7.1. Capacité

Chacune des Parties déclare et garantit posséder l'autorité et la capacité nécessaires à la conclusion du Contrat et à l'exécution des obligations lui incombant. Le Client et LWS déclarent et garantissent notamment disposer de toutes les autorisations, compétences et connaissances (notamment techniques), leur permettant respectivement d'utiliser et de fournir les Services conformément aux conditions prévues au Contrat.

7.2. Responsabilité de LWS

Lorsque les Conditions Particulières de Services applicables prévoient des engagements de niveau de service, les pénalités ou crédits correspondants pouvant être dus par LWS au client constituent une indemnisation forfaitaire de l'ensemble des préjudices résultant du non-respect par LWS des engagements de niveau de service en cause ; le client renonçant à ce titre, à toute autre demande, réclamation et/ou action. À défaut d'engagement de niveau de service applicable, le montant total cumulé de l'indemnisation pouvant être mis à la charge de LWS (sous-traitants et fournisseurs inclus) en cas de manquement ou défaillance qui résulterait d'une faute établie à son encontre, à l'exclusion expresse de tout dommage indirect tel que, notamment, préjudice commercial, perte de commandes, atteinte à l'image de marque, trouble commercial quelconque, perte de données, perte de bénéfices ou de clients (par exemple, divulgation inopportune d'informations confidentielles les concernant par suite de défectuosité ou de piratage du système, action d'un tiers contre le Client, etc.). Le montant total cumulé de l'indemnisation est plafonnée, tous manquements confondus :

(a) Au montant des sommes payées par le client à LWS en contrepartie des services impactés au cours des six (6) mois précédant la demande d'indemnisation du client ou

(b) Au préjudice direct subi par le client s'il est inférieur, sous peine de forclusion, le délai d'action contre LWS ne pourra excéder deux (2) ans à compter de la date de connaissance du dommage.

En tout état de cause, le montant des dommages et intérêts qui pourraient être mis à la charge de LWS, si sa responsabilité était engagée, sera limité au montant des sommes effectivement versées par le Client à LWS pour la période considérée ou facturées au Client par LWS ou au montant des sommes correspondant au prix de la prestation, pour la part du Service pour laquelle la responsabilité de LWS a été retenue. Sera pris en considération le montant le plus faible de ces sommes.

Dans le cadre d'une offre gratuite, ce montant sera automatiquement limité à cinq (05) euros TTC. Toute action en responsabilité menée par le Client à l'encontre de LWS devra impérativement être introduite dans un délai maximum de douze (12) mois à compter du fait générateur du dommage. Au-delà, aucune action ne pourra être introduite à l'encontre de LWS.

Le Client s'engage à ne rechercher la responsabilité contractuelle de LWS qu'en cas de manquement grave et prouvé à l'une de ses obligations substantielles, en vue de la réparation d'un préjudice direct.

En tout état de cause, en cas d'inexécution par LWS d'une de ses obligations essentielles, sa responsabilité sera limitée au préjudice prévisible dans un plafond de cinq mille (5000) Euros maximum.

Le Client reconnaît qu'aucune stipulation des présentes ne le dégagera de l'obligation de payer tous les montants dus à LWS au titre des prestations réalisées.

7.3. Exonération de responsabilité

La responsabilité de LWS ne pourra en aucun cas être engagée sur les fondements suivants :

(a) Utilisation des services non-conforme aux conditions prévues au contrat ;

(b) Inexécution, défaillance, dysfonctionnement ou indisponibilité des services résultant d'un tiers (à l'exclusion des sous-traitants de LWS), du client ; d'un produit tiers, ou d'un manquement du client à ses obligations ;

(c) Dommages indirects tels que, notamment, préjudice ou trouble commercial, perte de commandes, perte d'exploitation, atteinte à l'image de marque, perte de bénéfices ou de clients (par exemple, divulgation inopportune d'informations confidentielles les concernant par suite de défectuosité ou de piratage du système, action d'un tiers contre le client, etc.) ;

(d) Perte, divulgation ou utilisation illicite ou frauduleuse de moyens d'authentification des utilisateurs du fait du client ou de tiers ;

(e) Suspension de l'accès ou suspension temporaire ou définitive des services opérée dans les conditions prévues à l'article 3 des présentes conditions générales (notamment résultant d'une demande d'une autorité administrative ou judiciaire compétente, ou notification d'un tiers au sens de l'article 6 de la ICEN ou équivalent) ;

(f) Perte, altération ou destruction de tout ou partie des contenus (informations, données, applications, fichiers ou autres éléments) hébergés sur l'infrastructure dans la mesure où LWS n'est pas en charge de la gestion de la continuité des activités du client et notamment des opérations de sauvegardes ;

(g) Inadéquation des services aux besoins du client (notamment eu égard à la sensibilité des données concernées) ;

- (h) Incidents de sécurité liés à l'utilisation d'internet, notamment en cas de perte, altération, destruction, divulgation ou accès non-autorisé à des données ou informations du client sur ou à partir du réseau internet ; et
- (i) Détérioration des systèmes, applications et autres éléments installés par le client sur l'infrastructure.

7.4. Responsabilité du Client

Le Client assume l'ensemble des risques et périls liés à ses activités et est notamment seul responsable de l'utilisation des Services mis à sa disposition par LWS et du respect des dispositions du Contrat, y compris lorsque les Services mis à sa disposition sont utilisés par ou pour le compte de tiers. Le Client demeure notamment responsable :

- (a) De l'adéquation des Services commandés à ses besoins et aux besoins des tiers par ou pour le compte desquels ils sont utilisés ;
- (b) Des Contenus tels qu'informations, données, fichiers, systèmes, applications, logiciels, sites internet et autres éléments reproduits, hébergés, installés, collectés, transmis, diffusés ou publiés, et plus généralement utilisés et/ou exploités dans le cadre des Services ; ainsi que
- (c) De la gestion et l'utilisation desdits Contenus (notamment leur contrôle, validation, mise à jour, suppression, sauvegarde, ainsi que de toute mesure de nature à se prémunir contre les pertes et altérations de Contenus), y compris lorsqu'ils appartiennent à des tiers ou qu'ils sont utilisés ou exploités par ou pour le compte de tiers ;
- (d) De l'utilisation des services, notamment dans les cas ci-après : détérioration de l'application, mauvaise utilisation des terminaux par le Client ou par sa clientèle, faute, négligence, omission ou défaillance de sa part, non-respect des conseils donnés, divulgation ou utilisation illicite du mot de passe remis confidentiellement au Client ; De la destruction partielle ou totale des informations transmises ou stockées à la suite d'erreurs imputables directement ou indirectement au Client ; et
- (e) Du respect des lois et réglementations en vigueur, ainsi que de la Charte Déontologique.

Lorsque le Client utilise les Services dans le cadre d'une activité professionnelle, ou lorsqu'il agit pour le compte de tiers, il s'engage à souscrire, auprès d'un organisme notoirement solvable, une assurance responsabilité civile couvrant l'ensemble des dommages susceptibles de lui être imputés, et s'engage à maintenir cette assurance (ou toute autre assurance équivalente) pendant toute la durée du Contrat.

7.5. Garantie

Chacune des Parties garantit exercer ses activités conformément à la réglementation en vigueur. Le Client garantit LWS contre toutes les conséquences résultant

- (a) de l'utilisation ou de l'exploitation de Contenus illicites dans le cadre des Services,
- (b) d'utilisation frauduleuse des Services ou nonconforme aux lois et réglementations en vigueur,
- (c) d'utilisation des Services faite en violation des droits de tiers,
- (d) de l'inadéquation des Services sélectionnés à ses besoins ou aux besoins de tiers, et
- (e) de la perte ou de l'utilisation non-autorisée ou frauduleuse des moyens d'authentification des Utilisateurs.

Le Client s'engage à intervenir dans le cadre de toutes demandes, réclamations et/ou actions de tiers mettant en cause les Contenus et/ou les dispositions du Contrat, y compris les autorités administratives et judiciaires, et à indemniser LWS de tous les préjudices en résultant (y compris condamnation, frais de défense raisonnables, etc.). En conséquence, le Client s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure quelle qu'en soit la forme, l'objet ou la nature qui serait formée contre LWS et qui se rattacherait aux obligations mises à la charge du Client au titre du présent contrat.

7.6. Tiers

Au titre du présent Contrat, LWS ne prend aucun engagement envers des tiers, et notamment envers les Utilisateurs, aucune stipulation ne pouvant être interprétée comme créant des tiers bénéficiaires du présent Contrat. Le Client est seul en charge de la relation qu'il entretient avec les tiers, notamment avec les Utilisateurs des Services, et garantit LWS contre toutes demandes, réclamations et/ou actions de tiers, mettant en cause les Services de LWS. Le Client s'engage à notifier par écrit à LWS dans les meilleurs délais, toutes les demandes, réclamations et/ou actions de tiers mettant en cause les Services de LWS, en précisant l'objet de la demande ainsi que toute information utile afin que LWS puisse communiquer au Client les éléments utiles en sa possession.

7.7. Force Majeure

Aucune des Parties ne peut voir sa responsabilité engagée sur le fondement d'une défaillance résultant, directement ou non, d'événements non prévisibles, irrésistibles et extérieurs à son contrôle, ayant les caractéristiques de la force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code Civil. Les Parties déclarent que la force majeure inclut notamment les grèves y compris la grève du personnel d'un sous-traitant de l'une des Parties, les actes de vandalisme, de guerre ou de menace de guerre, embargo, loi, injonction, demande ou exigence de tout gouvernement,, le sabotage, les actes terroristes, les incendies, les épidémies, les tremblements de terre, l'effondrement des installations, les inondations et explosions, les pannes de matériel ou de logiciels, les défaillances des réseaux de transmission, ainsi que les coupures d'électricité en dehors du contrôle de la Partie affectée.

Dans ce cas, LWS, sous réserve d'une prompte notification au Client, sera dispensée de l'exécution de ses obligations dans la limite de cet empêchement, limitation ou dérangement, et le Client sera de la même manière dispensé de l'exécution de ses obligations dans la seule mesure où cette exécution serait également empêchée, limitée ou dérangée, sous réserve que la partie ainsi affectée fasse ses meilleurs efforts pour éviter ou pallier de telles causes d'inexécution et que les deux Parties procèdent avec promptitude dès lors que de telles causes auront cessé ou été supprimées.

Toutefois, pour pouvoir se prévaloir de la présente disposition, la Partie qui se trouve empêchée d'exécuter ses obligations doit en informer l'autre Partie dans les plus brefs délais et par écrit en précisant les circonstances et la durée prévisible de cette situation, et la tenir régulièrement informée de l'évolution de la situation. Si, malgré les efforts de la Partie défaillante, sa défaillance dure plus de trente (30) jours consécutifs, l'autre Partie peut, de plein droit, résilier tout ou partie des Services impactés, sans droit à indemnité de part et d'autre.

ARTICLE 8 : CONDITIONS FINANCIERES

8.1. Prix des Services

Les prix des Services facturés au Client sont ceux en vigueur au moment de la facturation, tels que publiés sur le Site Internet de LWS. Les prix sont également communiqués sur simple demande adressée au Support LWS. Sauf stipulation contraire, les prix sont en euros. En fonction du type de Services, LWS propose différents types de tarifs (prix forfaitaire mensuel, prix forfaitaire annuel, prix à l'usage, etc.) auxquels peuvent être associés, selon le cas, une durée d'engagement et/ou un mode de facturation spécifique. Lorsque pour un même Service, plusieurs prix sont disponibles, le Client sélectionne celui de son choix au moment de la Commande. Certains Services ne sont cependant destinés qu'à un usage professionnel, pour des clients considérés comme commerçants au sens du Code de commerce. Lorsque les prix sont mentionnés hors taxes (notamment concernant les Services destinés aux professionnels), la TVA ainsi que toute autre taxe applicable aux Services (à l'exclusion des taxes et impôts sur les revenus de LWS) s'ajoutent au prix des Services et sont dues par ce dernier sans que ceci ne puisse être considéré comme un changement de prix au sens de l'article 8.2 ci-dessous. Le taux de TVA applicable aux prestations commandées par le Client peut être différent, dépendant de la localisation de l'opération taxable. Les prix des prestations commandées par le Client figurent, toutes taxes comprises au taux applicable du domicile ou du lieu d'établissement du Client, dans le récapitulatif de commande et sur la facture.

Sauf tarification spécifiquement prévue, le prix des Services comprend le coût d'acquisition des licences et droits d'utilisation des outils, logiciels et Systèmes d'exploitation utilisés par LWS et/ou le cas échéant mis à disposition du Client par LWS dans le cadre des Services. Il appartient au Client d'acquiescer et de s'acquiescer de toute licence ou droit d'utilisation nécessaire à l'exploitation des Contenus qu'il utilise dans le cadre des Services. Les modalités de calcul des prix des Services et les unités d'œuvre sont définies sur le Site Internet de LWS et dans les Conditions Particulières applicables. Il appartient au Client d'en prendre connaissance avant de passer commande. Chaque unité d'œuvre commencée est facturée et due en intégralité, y compris si elle n'est pas totalement utilisée. Certains Services donnent lieu à des frais additionnels d'installation ou de mise en service.

8.2. Changement de prix

LWS se réserve la faculté de modifier ses prix à tout moment (notamment en fonction des éventuelles variations imposées par les bureaux d'enregistrement, des parités monétaires, des nouvelles taxes, de toute augmentation de taux des taxes existantes). Les changements de prix sont applicables immédiatement à toute nouvelle Commande. Pour les Services en cours d'utilisation, en cas d'augmentation de prix, le Client est informé avec un délai de prévenance de trente (30) jours calendaires par courrier électronique. Dans cette hypothèse et sous réserve des augmentations de prix résultant de circonstances imprévisibles au sens de l'article 1195 du Code civil, le Client dispose, à compter de l'entrée en vigueur de la modification, d'un délai de quatre (4) mois pour résilier les Services impactés sans pénalité par courrier recommandé avec accusé de réception ou via le formulaire prévu à cet effet dans son Interface de Gestion. A défaut, le Client sera réputé avoir accepté les nouveaux tarifs.

8.3. Facturation

Les Services sont facturés sur la base de la consommation et des Commandes du Client constatées par LWS dans son système d'information, lequel fait foi et est pleinement opposable au Client. La périodicité (mensuelle, annuelle, ou autre) et le moment (à la Commande ou à terme échu) de facturation varie d'un Service à l'autre. Les conditions de facturation des prix des Services sont définies sur le Site Internet de LWS et dans les Conditions Particulières de Vente applicables. Il appartient au Client d'en prendre connaissance avant de passer commande. Après chaque paiement, LWS adresse au Client une facture. Le Client accepte expressément que la facture lui soit transmise par voie électronique. La facture est communiquée au Client par courrier électronique et/ou mise à la disposition du Client dans l'Interface de Gestion. Il appartient au Client d'en conserver une copie conformément à la réglementation en vigueur. Les factures mises à disposition du Client dans l'Interface de Gestion y demeurent pendant une période de douze (12) mois suivant leur date de mise à disposition.

8.4. Paiement

Les factures sont payables à réception, étant précisé qu'en fonction des Services, les factures sont émises soit à la Commande, soit à terme échu et sous réserve de l'application de l'Article 8.5. « Prélèvement bancaire » du présent document. Il appartient au Client de sélectionner dans son Interface de Gestion le moyen de paiement souhaité parmi les moyens de paiement disponibles. Les moyens de paiement disponibles peuvent varier d'un Service à l'autre et sont publiés sur le Site Internet de LWS. LWS se réserve le droit de mettre à jour la liste des moyens de paiement disponibles pour le Client à tout moment. Il appartient au Client d'en prendre connaissance avant de passer chaque commande. En cas de paiement par prélèvement bancaire, les dispositions de l'Article 8.5 « Prélèvement bancaire » du présent document s'appliquent. Concernant les Services payables à terme échu, LWS se réserve le droit de facturer lesdits Services au Client avant le terme du mois civil en cours, dès lors que les Services consommés par le Client au cours du mois considéré atteignent un montant total significatif. Le Client est seul responsable du paiement des Services dans les conditions susvisées. Il s'engage à enregistrer un moyen de paiement valide dans son Compte Client, et à disposer des fonds nécessaires au paiement des Services pendant toute la durée du Contrat. En cas de refus de paiement (notamment, au motif de ressources bancaires insuffisantes, dépassement du plafond de paiement de la carte bancaire utilisé et/ou en cas de prélèvement bancaire rejeté ou retourné), LWS se réserve le droit de majorer les coûts de l'ordre de paiement initial. De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par LWS de manière particulière et écrite, le défaut total ou partiel de paiement à l'échéance de toute somme due au titre du contrat entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable :

- (A) L'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues par le Client au titre du contrat, quel que soit le mode de règlement prévu,
- (B) La suspension de toutes les prestations en cours, quelle que soit leur nature, sans préjudice pour LWS d'user de la faculté de résiliation du contrat,
- (C) L'impossibilité de souscrire de nouvelles prestations ou de renouveler les prestations existantes,
- (D) L'application d'un taux d'intérêt de retard à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur en France.

Sous réserve du droit de rétractation prévu à l'article « Conditions spécifiques aux Consommateurs », les prix sont dus dans leur intégralité. En conséquence,

- (1) Le Client ne peut prétendre à aucun remboursement en cas de non-utilisation, utilisation partielle, suspension ou arrêt de l'utilisation des Services avant la fin de la Période d'utilisation
- (2) Dans le cas d'un mode de paiement fractionné en plusieurs fois (mensualité, annuité ou autre) le Client reste tenu du paiement des sommes dues pour la totalité de la période d'engagement souscrite lors de la Commande. Ceci est sans préjudice de la possibilité pour le Client d'engager la responsabilité de LWS dans les conditions prévues à l'article « Responsabilité » ci-dessous, si cette situation résulte d'un manquement de LWS à l'exécution de ses obligations.

Tout désaccord concernant la facturation et la nature des services devra être exprimé par courrier postal en recommandé avec accusé de réception, dans un délai d'un (1) mois après émission du bon de commande.

Dans l'hypothèse où des frais seraient exposés par LWS, cette dernière en informera le Client et lui communiquera les justificatifs et la facture correspondant. Le Client devra alors régler la somme due en euros.

8.5. Moyens de paiement et Prélèvement bancaire

Il appartient au Client de choisir le mode de paiement adapté au service commandé et à son délai d'exécution. Le Client a la possibilité de payer en ligne par carte bancaire, compte paypal ou mandat Sepa (pour certains pays de l'Union Européenne).

Le Client peut choisir le prélèvement automatique sur le compte bancaire enregistré sur l'Interface de Gestion sous réserve de l'acceptation préalable de LWS. Les conditions prévues par le mandat de prélèvement signé par le Client lors de l'enregistrement de son compte bancaire s'appliquent aux présentes. En sélectionnant le compte bancaire comme moyen de paiement, le Client autorise LWS à débiter son compte bancaire du montant de la Commande lors de l'un ou plusieurs ordres de prélèvements effectués dans un délai de trois (3) jours à compter de la date d'émission de la facture. Le Client garantit être le titulaire légitime du compte bancaire enregistré sur l'Interface de Gestion. Le Client s'engage à signaler, sans délai, à LWS tout changement de coordonnées bancaires. Le Client s'engage à renouveler le mandat de prélèvement autant que nécessaire étant rappelé que la validité d'un mandat de prélèvement devient caduque en l'absence d'ordre de prélèvement pendant une durée supérieure à trente-six (36) mois.

Le client s'engage à communiquer à LWS un certain nombre d'informations relatives à sa carte de crédit ou son compte bancaire et s'engage à les actualiser après tout changement.

Le système de paiement par carte bancaire électronique qui se caractérise par la génération d'un numéro de carte unique pour chaque transaction bancaire réalisée sur le réseau Internet ne peut être utilisé pour effectuer le paiement par renouvellement automatique des Services.

LWS est en droit d'activer un nom de domaine qu'après le paiement des sommes dues au titre de l'enregistrement (frais d'enregistrement et honoraires de LWS).

8.6. Défaut et retard de paiement

En cas de défaut ou de retard de paiement, y compris paiement partiel, le Client est redevable de pénalités de retard exigibles le jour suivant la date limite de règlement, et dont le taux d'intérêt est égal à une fois et demi (1,5 fois) le taux d'intérêts légal, par mois de retard à compter de la date de l'exigibilité des sommes dont le versement est prévu en vertu du présent article.

De plus, tout défaut ou retard de paiement (même partiel) des sommes dues par le Client en exécution du Contrat, persistant plus de quatre (4) jours calendaires après notification de défaut ou retard de paiement adressé au Client par courriel, entraîne de plein droit et sans nécessité de notification ou mise en demeure supplémentaire

(a) L'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues par le Client au titre du Contrat, quel que soit le mode de règlement prévu, et

(b) La possibilité pour LWS immédiatement et sans préavis de suspendre tout ou partie des Services du Client (y compris ceux qui ont été réglés), de refuser toute nouvelle Commande ou renouvellement de Services, et de résilier, de plein droit, par courriel, le Contrat en tout ou partie.

Conformément à l'article L121-21 du Code de la consommation, l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros dont sont redevables les Clients professionnels en cas de retard de paiement, telle que prévue à l'article 6.5 ci-dessus, n'est pas applicable aux Clients ayant la qualité de Consommateurs. Cependant, en vertu de l'article L111-8 du Code des procédures civiles d'exécution, les Client consommateurs peuvent se voir réclamer tous frais de recouvrement entrepris dans le cadre d'une procédure judiciaire ayant titre exécutoire.

Si la mise en demeure du Client reste sans effet, LWS pourra céder à tout moment sa créance à une compagnie d'affacturage dans quel cas le paiement devra intervenir au bénéfice du compte mentionné sur la facture établie par cette dernière. Dans ce cas, LWS facturera au Client la somme forfaitaire de quinze (15) Euros au titre des frais administratifs engagés à fin de recouvrement.

LWS ne peut garantir la conservation des données ni la possibilité de réactiver le Service impayé.

8.7. Contestation

Tout désaccord concernant la facturation et la nature des Services doit être notifié auprès du Service Client LWS, par l'intermédiaire de l'Interface de gestion du Client, dans un délai d'un (1) mois après émission de la facture. A défaut, et sans préjudice de la possibilité pour le Client de contester ultérieurement la facturation, le Client est tenu de s'acquitter des factures impayées dans les conditions prévues au Contrat. En cas de défaut de facturation, LWS est autorisée à régulariser lesdites factures dans la limite des règles de prescription en vigueur.

ARTICLE 9 : DURÉE, RENOUELEMENT ET RÉSILIATION DES SERVICES

9.1. Durée des Services

Le Contrat est conclu pour une durée indéterminée et reste en vigueur tant que le Client utilise des Services LWS. La durée pendant laquelle le Client s'engage à utiliser les Services commandés est celle applicable à l'option tarifaire sélectionnée par le Client au moment de la Commande (la « Période d'utilisation »). En cas de paiement au forfait ou par abonnement (mensuel, annuel ou autre), et sous réserve de l'article « Conditions spécifiques aux Consommateurs », le Client s'engage à utiliser les Services pendant toute la durée correspondante. A défaut, et notamment en cas de suspension ou d'arrêt anticipé de l'utilisation des Services, le Client reste tenu de s'acquitter du forfait dans son intégralité et ne peut prétendre à aucun remboursement à ce titre. En cas de paiement à l'usage, les Services sont mis à disposition pour une durée indéterminée, le Client pouvant y mettre fin à tout moment suivant les modalités en vigueur.

9.2. Renouvellement des Services

Les conditions de renouvellement des Services varient d'un type de Service à l'autre conformément aux dispositions des Conditions Particulières applicables auxdits Services. LWS notifiera au Client par le biais de courriers électroniques, au minimum un (1) adressés au contact du Client (adresse e-mail à tenir à jour, sous la responsabilité du Client) avant l'échéance, l'obligation d'acquitter le prix pour le renouvellement du Service, lorsque celui-ci est possible.

Les renouvellements sont automatiques ou par paiement préalable du Client.

En cas d'option au renouvellement automatique, il appartient au Client de sélectionner le mode de renouvellement de son choix et notamment la durée initiale applicable étant précisé que le renouvellement automatique est activé par défaut pour certains Services. Dans le respect de la législation française et de la tacite reconduction, le client est informé du renouvellement et du prélèvement qui aura lieu. Le client peut à tout moment depuis son espace client, renouveler ou arrêter / résilier ses services, sans préavis. Les demandes de renouvellement par paiement sont automatiquement rejetées en cas de défaut de paiement ou de paiement irrégulier (notamment montant erroné, paiement incomplet, ou ne comportant pas les références requises, ou effectué par un moyen ou une procédure non acceptée par LWS).

LWS se réserve le droit de mettre fin à un renouvellement, notamment en cas de disparition du Service avec un délai de préavis raisonnable.

LWS ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de non renouvellement d'un service suite à un paiement non honoré ou non régularisé par le Client.

9.3. Clôture du Contrat

Le contrat est résilié de plein droit à son échéance. Il peut être renouvelé à partir du Site Internet, moyennant le versement par le Client du prix correspondant, dans les conditions prévues. Les demandes de clôture de Compte Client peuvent être formulées par le Client depuis son interface de gestion via l'ouverture d'un ticket. Le Compte Client ne peut être clôturé que si l'ensemble des services associés ont été résiliés et payés. Le Client est libre de clôturer le contrat avant l'échéance en respectant un préavis minimal de quinze (15) jours et en notifiant sa décision de résilier le contrat par lettre recommandée avec avis de réception envoyée à l'adresse suivante : LWS - Ligne Web Services - 10 rue Penthièvre - 75008 Paris - FRANCE. Le Client ne pourra prétendre au remboursement par LWS des sommes déjà versées.

Chaque partie peut résilier de plein droit et sans indemnité le contrat en cas de Force Majeure subsistant plus de 30 (trente) jours consécutifs.

Toute action du Client vis-à-vis de LWS, pour quelque motif que ce soit, entraînera automatiquement la suspension du Service et la résiliation immédiate du contrat, sans droit à indemnité de quelque nature que ce soit au profit du Client.

En cas de non-utilisation d'un Compte Client pendant une période supérieure à vingt-quatre (24) mois, en particulier dans le cas où aucun Service n'est utilisé pendant cette période, LWS peut procéder à la clôture du Compte Client concerné. En ce cas, le Client est averti par email de l'inactivité de son Compte Client, et est invité à s'y reconnecter dans un délai de trente (30) jours s'il souhaite le conserver. A défaut, le Compte Client est clôturé. Après la clôture d'un Compte Client, celui-ci ne peut plus être réactivé et l'ensemble des données qui y sont associées sont supprimées, sous réserve des informations que LWS se réserve le droit d'archiver conformément à sa politique d'utilisation des données à caractère personnel afin de se conformer à ses obligations légales et faire valoir ses droits.

Le Service a pour durée celle prévue à la commande. Les données seront effacées à l'expiration du Service. Il appartient en conséquence au Client de procéder à toutes les sauvegardes nécessaires.

A l'expiration du contrat objet des présentes, LWS est autorisée à libérer le nom de domaine. Tous les droits du Client sur le et relatif au nom de domaine expireront au plus tard au moment de la libération du nom de domaine et les données seront supprimées.

9.4. Résiliation pour manquement

Sans préjudice des autres cas de résiliation prévus au Contrat, en cas de manquement par l'une des Parties à tout ou partie des obligations mises à sa charge et notamment en cas de non-respect des conditions financières et/ou de l'article 3 « Conditions d'utilisation de Service » des Conditions Générales de Vente, les Services peuvent être résiliés, sans préjudice de tous dommages et intérêts éventuels qui pourraient être réclamés à la partie défaillante, par courrier recommandé avec accusé de réception après qu'une notification des manquements en cause ait été adressée par courrier recommandé avec accusé de réception à la Partie défaillante et soit restée sans effet pendant plus de sept (7) jours calendaires.

Nonobstant ce qui précède, en cas d'utilisation malveillante, illicite ou frauduleuse des Services, d'utilisation faite en violation des droits d'un tiers, si l'utilisation constitue un danger pour le maintien de la sécurité ou de la stabilité de la plate-forme d'hébergement de LWS, LWS peut, de plein droit, résilier les Services concernés ou le Contrat dans son intégralité, par courriel et sans mise en demeure préalable. Le présent paragraphe ne remet pas en cause le droit pour LWS de suspendre ou d'interrompre les Services dans les conditions prévues au Contrat, notamment en cas de non-respect des dispositions du Contrat. Les résiliations pour manquement sont sans préjudice des dommages et intérêts éventuels pouvant être réclamés à la Partie défaillante.

ARTICLE 10 : CONFIDENTIALITE

10.1. Données personnelles

LWS cherche à assurer le plus haut niveau de confidentialité des données lorsqu'il offre sa variété de produits et services de qualité à toute personne physique ou morale, de droit privé ou de droit public, agissant en tant que particulier ou professionnel, qui commande à LWS une prestation de service.

LWS informe le Client que les données à caractère personnel qu'il communique à LWS dans le cadre du Service sont enregistrées, dans le respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD), du 25 mai 2018. Le traitement des données à caractère personnel des clients de LWS a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004.

Le Client :

- (a) Accepte les Conditions Particulières de Vente concernant la Politique de Confidentialité Le Règlement général sur la protection des données (RGPD) et qui fait partie intégrante des conditions générales de vente de LWS,
- (b) Dispose à tout moment d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données à caractère personnel le concernant si celles-ci sont inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées, conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978,
- (c) Dispose également du droit de s'opposer, pour des motifs légitimes, à ce que des données à caractère personnel le concernant fassent l'objet d'un traitement. Une telle opposition rendra toutefois impossible l'utilisation du Site Internet et en particulier l'exécution du Service par LWS,
- (d) Est seul responsable des données qu'il possède, ainsi que des données transmises via Internet et enregistrées sur des serveurs Web. LWS informe le Client que la protection des données personnelles ne peut être totale dans un réseau ouvert tel que l'Internet. D'autres internautes peuvent en particulier, le cas échéant, être en mesure de perturber la sécurité du réseau et de contrôler certains échanges d'informations,
- (e) Peut exercer ses droits en envoyant un courrier postal accompagné d'un justificatif d'identité à l'adresse suivante LWS, 2 rue Jules Ferry 88190 Golbey, ou par mail à l'adresse rgpd@lws.fr

10.2. Engagements

Les données transmises par le Client sont conservées pendant l'exécution du Service jusqu'à la fermeture du compte client. LWS s'interdit toute divulgation à des tiers et revente des données nominatives relatives au Client, sous réserve de stipulations contraires dans les conditions particulières. Les données transmises par le Client sont conservées le temps légal nécessaire à l'administration de la preuve.

Chacune des Parties s'engage, concernant les informations confidentielles de l'autre Partie dont elle est récipiendaire ou auxquelles elle a accès dans le cadre de l'exécution du présent Contrat :

- (a) A n'utiliser lesdites informations confidentielles qu'aux seules fins de l'exécution du Contrat,
- (b) A préserver la confidentialité desdites informations avec le même degré de soin que s'il s'agissait de ses propres informations confidentielles, et
- (c) A ne donner accès auxdites informations confidentielles qu'à ceux de ses collaborateurs ayant besoin d'en connaître eu égard à leur fonction, sous réserve que ces destinataires soient préalablement informés du caractère confidentiel desdites informations, et qu'ils soient liés par un engagement de confidentialité au moins équivalent au présent engagement.

Chacune des Parties est également autorisée à communiquer les informations confidentielles de l'autre Partie à ses conseils dès lors que ceux-ci font partie d'une profession réglementée soumise au secret professionnel (tels qu'avocats, experts comptables ou commissaires aux comptes). Chacune des Parties s'interdit de divulguer les informations confidentielles de l'autre Partie à d'autres personnes que celles susvisées sans l'accord préalable et écrit de l'autre Partie, et se porte fort du respect de la confidentialité desdites informations par toutes les personnes auxquelles elle les divulgue. Sont considérées comme des informations confidentielles, les conditions du Contrat et toutes les informations communiquées entre les Parties, ou auxquelles les Parties ont accès dans le cadre de l'exécution du Contrat, et ce quelle qu'en soit la forme et la nature (notamment informations financières et marketing, secrets de fabrique, savoir-faire, information relative à la sécurité et aux conditions d'utilisation des Services). Pour qu'une information soit considérée comme confidentielle, il n'est pas nécessaire que son caractère confidentiel soit mentionné sur le document ou autre support contenant ladite information, ou qu'il soit précisé au moment où l'information est divulguée. Chacune des Parties s'engage à respecter son obligation de confidentialité pendant toute la durée du Contrat ainsi que pendant une période de deux (2) ans à compter de sa fin, quel qu'en soit la cause.

10.3. Exceptions

Les engagements de confidentialité définis ci-dessus ne s'appliquent pas aux informations dont la Partie récipiendaire peut démontrer que :

- (a) La Partie récipiendaire en avait légitimement connaissance sans être obligée de les garder confidentielles, avant que l'autre Partie ne les lui communique ou ne lui y donne accès,
- (b) Elles se trouvent dans le domaine public autrement que du fait d'un manquement de la Partie récipiendaire (ou des personnes dont elle est responsable) à l'obligation de confidentialité objet du présent Contrat,
- (c) Elles ont été communiquées à la Partie récipiendaire par un tiers de manière légitime et avec autorisation de les divulguer,
- (d) Elles résultent de développements réalisés par la Partie récipiendaire et/ou par ses collaborateurs, et ce, indépendamment de l'exécution du Contrat, ou
- (e) La divulgation desdites informations a été autorisée par l'autre Partie dans les conditions prévues au Contrat.

Nonobstant ce qui précède, chacune des Parties se réserve la possibilité de divulguer des informations reçues de l'autre Partie :

- (a) Dans la limite strictement nécessaire à la défense de ses droits, étant précisé qu'en ce cas, les informations confidentielles de l'autre Partie sont conservées le temps légal nécessaire à l'administration de la preuve, et ne peuvent être divulguées qu'aux seules personnes ayant besoin d'en connaître dans le cadre de l'action ou de la procédure en

cause (magistrats, conseils, etc.), lesquelles sont soumises au secret professionnel ou, à défaut, liées par un accord de confidentialité, et

(b) A la requête d'une autorité administrative ou judiciaire compétente, étant précisé qu'en pareil cas, la divulgation sera strictement limitée à la demande de ladite autorité, et que, sous réserve de toute disposition légale ou injonction contraire, la Partie récipiendaire informe l'autre Partie de ladite requête.

ARTICLE 11 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

11.1. Divisibilité

La nullité d'une des clauses du Contrat souscrit auprès de LWS en application notamment d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision d'une juridiction compétente passée en force de chose jugée n'entraînera pas la nullité des autres clauses du Contrat qui garderont leur plein effet et portée. Dans ce cas, les Parties devront, dans la mesure du possible, remplacer la disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet des Conditions contractuelles.

11.2. Intitulés

Les intitulés des articles des conditions contractuelles ont pour seul but de faciliter les références et n'ont pas par eux-mêmes, une valeur contractuelle ou une signification particulière.

11.3. Tolérance

Le fait que LWS ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes Conditions générales et/ou tolère un manquement par l'autre Partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes Conditions générales ne peut être interprétée comme valant renonciation par LWS à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites Conditions.

11.4. Documents Contractuels

Le Contrat est constitué des Conditions de Services qui constituent l'intégralité du Contrat conclu entre le Client et LWS, à l'exclusion notamment des conditions générales du Client et de tous les autres documents, accords ou discussions précédentes. LWS peut à tout moment et de plein droit modifier les Conditions de Services. Ces modifications sont applicables immédiatement à toutes nouvelles Commandes. Concernant ses Services en cours d'utilisation, le Client est notifié par courrier électronique ou via son Interface de gestion de toute modification des Conditions Générales de Services en vigueur. Lesdites modifications n'entrent en vigueur que trente (30) jours calendaires après envoi de la notification susvisée. Toutefois, les modifications de Conditions Produits Tiers et les mises en conformité légale ou réglementaire peuvent intervenir immédiatement dans la mesure où LWS ne les maîtrise pas. Conformément à l'article L224-33 du Code de la consommation, le Client peut résilier les Services impactés par courrier recommandé avec accusé de réception ou via l'interface prévue à cet effet dans son Interface de Gestion, dans un délai maximum de quatre (4) mois à compter de l'entrée en vigueur des nouvelles Conditions de Service.

11.5. Indépendance

Les Parties conviennent que rien dans le Contrat ne peut être interprété comme étant constitutif d'un mandat, d'une joint-venture, d'une société créée de fait, d'une société en participation ou d'une quelconque autre forme de groupement, d'entreprise commune ou d'association. Chaque Partie demeure entièrement indépendante, maître de la gestion de ses affaires, et responsable de l'ensemble de ses actes, et assume seule l'intégralité des risques liés à son activité.

11.6. Cession de Contrat

Aucune des Parties n'est autorisée à céder le présent Contrat, même partiellement, sauf accord préalable et écrit de l'autre Partie. Toutefois, par dérogation à ce qui précède, chacune des Parties peut librement céder tout ou partie du présent Contrat à ses Sociétés Apparentées. Dans ce cas, elle le notifie dans les plus brefs délais par écrit à l'autre Partie, et se porte fort du respect du Contrat par la ou les Société(s) Apparentée(s) cessionnaire(s). Les opérations suivantes n'entrent pas dans le champ d'application du présent article, et sont autorisées :

(a) Les changements d'actionariat, changements de participation et changements de contrôle de l'une ou l'autre des Parties, et

(b) Les opérations telles que les fusions, absorptions, cessions de fonds de commerce, cessions d'activité et autres opérations entraînant un transfert de patrimoine de l'une ou l'autre des Parties.

Si l'une des Parties procède à l'une des opérations mentionnées aux points (a) et (b) ci-dessus, elle en informe l'autre Partie. Si l'opération est réalisée au bénéfice d'un concurrent direct de l'autre Partie ou d'une société en contentieux avec l'autre Partie, cette dernière est autorisée à résilier le Contrat de plein droit et sans indemnité.

11.7. Communications

Pour tout échange d'informations par courrier électronique, la date et l'heure du serveur de LWS feront foi entre les Parties. Ces informations seront conservées par LWS pendant toute la période des relations contractuelles et pendant les trois (3) années suivantes. Sous réserve des autres modes de communication et destinataires prévus au Contrat, toutes les notifications, mises en demeure et autres communications prévues au Contrat sont réputées avoir été valablement délivrées si elles sont adressées :

- A LWS : Par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : LWS - Ligne Web Services, Service support - 10 rue Penthievre - 75008 Paris - FRANCE.
- Au Client : Par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse postale associée à son Compte Client ou par courriel.

11.8 Publicité et promotion

Sauf décision contraire du Client communiquée depuis son Interface de Gestion, LWS est autorisée à se prévaloir de la relation commerciale entretenue entre le Client et LWS dans le cadre de la conduite usuelle de ses activités commerciales auprès de ses clients et prospects. LWS pourra à l'occasion de publicité, manifestations, dans les colloques et publications spécialisées sur les marchés professionnels, se prévaloir des services fournis au Client ainsi que sur ses documents commerciaux et/ou sa plaquette.

11.9 Convention de preuve

Il est expressément convenu que les données du système d'information de LWS ou de ses sous-traitants, telles que logs de connexion, relevés de consommation, récapitulatifs de commandes et de paiement, compte-rendu de gestion des Incidents ou autres, sont pleinement opposables au Client et recevables y compris dans le cadre de procédures contentieuses.

11.10 Computation des délais

Par dérogation aux dispositions des articles 640 et suivants du Code de procédure civile, et sous réserve de stipulations différentes du présent Contrat, les délais sont calculés en jours calendaires, et commencent à courir à compter du lendemain de leur événement déclencheur.

11.11 Survivance

L'arrivée du terme ou la résiliation anticipée du Contrat n'affectera pas la validité des droits et obligations prévus aux articles « Confidentialité », « Responsabilité », « Propriété Intellectuelle », « Communication », « Compétence juridictionnelle et loi applicable » du Contrat qui, par leur nature ou du fait des stipulations spécifiques, se prolongent au-delà du terme ou de cette résiliation, tant pour les Parties que pour leurs ayants-droits et ce jusqu'à leur date respective d'expiration.

ARTICLE 12 : COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE ET LOI APPLICABLE

12.1. Compétence Juridictionnelle

En cas de litige avec un client non considéré comme Consommateur au sens du Code de la consommation, compétence expresse est attribuée au Tribunal de Commerce de Epinal (France), nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, y compris pour les mesures d'urgence, conservatoires en référé ou sur requête.

12.2. Loi applicable

Le présent contrat est régi par la loi française. Il est en ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme, à l'exclusion, d'une part, des règles de conflit prévues par la loi française, et d'autre part, des dispositions de la loi Française qui seraient contraires au présent Contrat.

Le client s'engage à respecter les lois françaises et internationales en vigueur durant toute la durée de vie du contrat.

ARTICLE 13 : DÉFINITIONS

Charte Déontologique : Charte du bon comportement dans l'utilisation des Services de LWS se trouvant sur le site internet de LWS telle que modifiée à tout moment.

Commande : Souscription du Client à des Services.

Compte Client : Compte référence/identifiant permettant au Client de souscrire aux Services de LWS.

Conditions Particulières de Services : Document décrivant un ou plusieurs Service(s) fourni(s) par LWS, stipulant les conditions d'exécution et d'utilisation propres au dit(s) Service(s), et publiées sur le site internet de LWS ou disponibles sur simple demande auprès du Support LWS.



Conditions Produits Tiers : Conditions contractuelles spécifiques à l'utilisation de Produit Tiers mis à disposition par LWS dans le cadre des Services.

Conditions de Service : Ensemble des termes et conditions de service applicables à une Commande, notamment les présentes Conditions Générales de Services et les Conditions Particulières, dans leurs dernières versions en vigueur et publiées sur le site internet LWS ou disponibles sur simple demande auprès du Support LWS.

Contenu : Informations, données, fichiers, systèmes, applications, sites internet et autres éléments reproduits, hébergés, collectés, stockés, transmis, diffusés, publiés, et plus généralement utilisés et/ou exploités par le Client dans le cadre des Services.

Éléments de LWS : Tous les éléments (y compris logiciels, données, Infrastructures, documentation, etc.) mis à la disposition du Client par LWS dans le cadre des Services et en exécution du Contrat.

Incidents : Événements causant une interruption ou un dysfonctionnement des Services mis à disposition du Client par LWS.

Infrastructure : Ensemble des éléments physiques et virtuels appartenant au Groupe LWS ou étant sous sa responsabilité, mis à disposition par LWS dans le cadre des Services, et pouvant être constitué notamment d'un réseau, de bande passante, de ressources physiques et de logiciels et/ou applications.

Interface de Gestion : Espace "Manager" accessible par le Client après identification par l'entrée de son identifiant client et mot de passe correspondant.

Listes de Sanctions : Liste de personnes, d'entreprises et d'entités sanctionnées en vertu de la directive (UE) 2015/849 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme telle que modifiée par la directive n° 2018/843 du 30 mai 2018 ou en application d'autres actes législatifs dans le domaine de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Produits Tiers : Tout produit (tel que système d'exploitation, application, pare-feu ou composant matériel) développé par un tiers et appartenant audit tiers et mis à disposition du Client par LWS, ou que le Client s'est directement ou indirectement procuré auprès dudit tiers.

Service : Tous services, tels que l'utilisation des produits, éléments de LWS (infrastructures, réseau, etc.) et l'accès au support, fournis par LWS au Client dans le cadre de l'exécution du Contrat.

Site LWS / Site Internet de LWS : Site Internet de la société LWS SAS dont l'URL est «<http://www.lws.fr>» ou tout autre Site Internet dérivé appartenant à l'une de ses Sociétés Apparentées.

Support LWS : Service de LWS en charge de l'assistance du Client et de la gestion des Incidents.

Tiers Fournisseurs : Tiers au Contrat, incluant, notamment, mais pas seulement, les fournisseurs d'énergie, fournisseurs réseau, gestionnaires de points de raccordement réseau ou de centre de données de colocation, fournisseurs de matériel, logiciels ou autres, transporteurs, prestataires techniques, gardiennage.

Utilisateur(s) : Client(s) ou toute(s) autre(s) personne(s) accédant ou utilisant les Services (en ce compris l'accès ou l'utilisation de tous produits configurés au sein des Services par LWS, le Client, ses propres clients ou tous tiers) sous la responsabilité du Client.

ARTICLE 14 : CONDITIONS SPÉCIFIQUES AUX CONSOMMATEURS

Les stipulations ci-dessous s'appliquent uniquement aux Clients ayant la qualité de Consommateur au sens de l'article liminaire du Code de la consommation. Elles complètent les autres stipulations des Conditions Générales de Services LWS qui demeurent pleinement applicables auxdits Clients Consommateurs, sous réserve des stipulations auxquelles l'article 14.2 ci-dessous déroge expressément.

14.1. Stipulations complémentaires

Les stipulations ci-dessous viennent compléter les Conditions Générales de Services LWS, qui demeurent pleinement applicables aux Clients consommateurs.

14.1.1 Mise à disposition des Services

LWS s'engage à mettre le Service à disposition du Client dans le délai prévu à la Commande, ou à défaut d'indication ou d'accord quant à la date de la mise à disposition du Service, dans un délai maximal de quinze (15) jours suivant validation de la Commande. Si le Service n'est pas mis à disposition du Client dans le délai applicable susvisé, le Client peut demander l'annulation de la Commande par courrier recommandé avec accusé de réception ou en créant un ticket dans son Interface de Gestion en précisant dans l'objet de son message « Résiliation pour défaut de mise à disposition ». Les sommes versées par le Client lui sont remboursées dans un délai de quatorze (14) jours suivant annulation de la Commande dans les conditions précitées.

14.1.2 Droit de rétractation

Conformément aux articles L221-18 et suivants du Code de la consommation, et notamment aux articles L221-28 1° et L221-28 3 : Le Client bénéficie d'un droit de rétractation concernant la fourniture des Services. Il peut exercer ce droit,

sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités à l'exception, le cas échéant, des frais de retour, dans un délai de trente (30) jours à compter du lendemain de sa Commande. Le Client doit exercer son droit de rétractation en se référant à l'article 1.4.

Sont exclus du droit de rétractation, les contrats de fourniture de biens confectionnés sur mesure ou nettement personnalisés à la demande du client, tels que les noms de domaine. Le remboursement sera effectué en déduction faite des services optionnels souscrits, tels que les noms de domaine au prix du renouvellement affiché. Sont soumis à certaines conditions, les contrats de fourniture de logiciels, pour lesquels le droit de rétractation ne peut être exercé que lorsque le produit n'a pas encore été « descellé », c'est-à-dire que l'emballage est resté intact, et les contrats de prestations de Services qui ne peuvent être interrompus que si leur exécution n'a pas encore commencé (par exemple la réservation de noms de domaine).

Le Client reconnaît expressément qu'il ne peut exercer son droit de rétractation sur l'enregistrement du nom de domaine commandé. Ce droit ne peut davantage être exercé par le Client lors du renouvellement de l'enregistrement.

Le droit de rétractation, s'il a été valablement exercé, permet au Client d'obtenir le remboursement des biens et Services concernés, déduction faite d'un montant proratisé à proportion du nombre de jours pendant lesquels lesdits biens et Services ont été mis à disposition du Client. Le Client ne peut pas exercer son droit de rétractation dans les cas prévus à l'article L221-28 du Code de la Consommation, notamment pour les Services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation ou pour les biens et Services confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés. Dans ce cas, le Client en est informé au moment de la Commande et est invité à renoncer à son droit de rétractation.

14.1.3 Résiliation

Conformément à l'article L224-39 du Code de la consommation, toute demande de résiliation du Contrat par le Client sera effective à compter du lendemain de la date de réception par LWS, sous réserve que le Client ait précisé l'ensemble des informations requises permettant son identification.

14.1.4 Réclamations

Pour toute réclamation relative aux services LWS, celle-ci peut être adressée :

- En 1er recours à LWS - Ligne Web Services - Service clients - 10 rue Penthièvre - 75008 Paris - FRANCE
- En 2ème recours, lorsque le Client n'a pas reçu de réponse dans les trente (30) jours calendaires à compter de la réception de sa réclamation ou dans le cas où il ne serait pas satisfait de la réponse apportée par le Service Clients, il peut s'adresser à LWS - Ligne Web Services - Service clients - 10 rue Penthièvre - 75008 Paris - FRANCE

La demande du Client sera réétudiée sous trente (30) jours calendaires à compter de sa réception par le Service Consommateurs LWS.

- En 3ème recours, lorsqu'il est reconnu au Client la qualité de Consommateur au sens des dispositions du Code de la consommation, si celui-ci a respecté le parcours de réclamation précité et qu'il demeure insatisfait de la réponse apportée par le Service National Consommateurs, il peut saisir directement et gratuitement le médiateur des communications électroniques (AMCE) selon les modalités détaillées sur le site Internet <http://www.mediateurtelecom.fr/>. Le formulaire de saisine du Médiateur est disponible, sur son site Internet ou auprès du Service National Consommateur sur simple demande.

Le simple fait de réserver en ligne vaudra acceptation pleine et entière des présentes CGV.

Ces conditions sont valables pour tous les sites de vente gérés par LWS.